VILLE DE CHABEUIL

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Demande à présenter 15 jours avant la date d'intervention, par mail secretariat@mairie-chabeuil.fr

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025
(Hors service public)

Les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public sont susceptibles d'évoluer chaque année par décision du Conseil Municipal.

Zone de chantier (échafaudage, entrepôt de matériel…) :
- 20,00 € de droit minimal de perception.
- 2,00 € / m2 par semaine supplémentaire.
- Entrepôt de matériaux sans échafaudage : 20,00 € par semaine

Benne :
- Droit minimal de perception : 20,00 €
- 20,00 € / jour supplémentaire et par benne.

Déménagement : Gratuit

Les droits de voirie seront facturés au demandeur.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable au pétitionnaire à son usage exclusif.
Elle ne peut être transmise ou cédée sous quelque forme que ce soit.
L'occupation de l'Espace Public est accordée pour le seul usage prévu dans la demande.
Les droits des tiers demeurent expressément préservés.
Les eaux résiduelles liées à l'activité du pétitionnaire seront récupérées, sans rejets dans le réseau public.
Les abords du chantier seront tenus en parfait état de propreté, aucun obstacle ne doit gêner l'écoulement des eaux pluviales dans les réseaux existants.
Le pétitionnaire effectuera un état des lieux contradictoire du domaine public, s'il le juge nécessaire avant toute installation. En l'absence de celui-ci, le Domaine Public est réputé en parfait état et aucune contestation ne sera admise par la suite.

Demandeur :
☐ Entreprise ☐ Particulier *Date de naissance obligatoire :*

Nom / Prénom ou Raison sociale :
Adresse :
Téléphone : Courriel :
Nom du responsable de l'occupation :
Numéro de portable du responsable :
N° SIRET *obligatoire* :
Agissant pour :

Nature de l'intervention :

Date d'occupation : du au
Horaires :

Adresse de l'occupation :

☐ 1ère demande ☐ renouvellement arrêté n°

Nature de l'occupation du Domaine Public
☐ Déménagement
☐ Échafaudage (longueur : largeur :)
☐ Zone de chantier (m² :)
☐ Benne à gravats ☐ camion toupie ☐ camion de plus de 8m de long
☐ Camion de plus de 12 tonnes
☐ Autres (précisez) :
☐ Installation d'une grue ou d'un engin de levage *(dépôt dossier spécifique avec plan d'implantation, type, dimensions, emprise au sol, …)*

Nécessité d'une règlementation de la circulation
☐ Limitation de stationnement (nombre de cases souhaitées :)
☐ Prêt de panneaux « stationnement interdit » par les services communaux pour les particuliers uniquement (voir Services Techniques)
☐ Route barrée ☐ alternat de circulation : ☐ par feux tricolores ☐ manuel
☐ Réduction de chaussée ☐ Réduction vitesse ☐ trottoir
☐ Accès en zone piétonne
☐ Autres :

Pour les entreprises, la signalisation routière temporaire règlementaire sera installée aux abords du l'intervention aux frais et sous la responsabilité du demandeur. Elle sera constamment maintenue en bon ordre pendant toute la durée spécifiée dans l'arrêté de circulation notifié.

Cette demande d'autorisation de voirie n'est pas une autorisation de travaux et ne dispense pas le demandeur de ses obligations de DR et DICT auprès des concessionnaires de réseaux.

« Je m'engage à acquitter les frais et taxes éventuelles liées à l'occupation du Domaine Public, dès réception du titre de recette. »
Fait à : Le :
Nom Prénom Signature et / ou cachet du demandeur :

Les informations personnelles collectées dans ce formulaire sont utilisées par la Ville de Chabeuil uniquement dans le cadre du traitement de votre demande. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse mail suivante : secretariat@mairie-chabeuil.fr